
NOTE D'ACTUALITÉ EUROPÉENNE

MARS 2018



**Les actions de la commission
européenne pour
l'économie sociale** *En 2017-2018*

en partenariat avec



Mutuelle **CHORUM**

Siège : 4/8 rue Gambetta 92240 Malakoff

{ www.chorum.fr } { www.chorum-cides.fr } { www.chorum-facilit.fr }

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	p. 4
I. L'INITIATIVE POUR L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL	p. 6
1. De quoi s'agit-il ?	p. 7
2. Les trois champs d'actions de l'Initiative pour l'entrepreneuriat social	p. 8
II. LE GECES	p. 9
1. GECES I	p. 10
2. GECES II	p. 11
III. LES ACTIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE	p. 16
INTERVIEW d'Ann Branch et Ulla Engelmann	p. 17
1. Pilier 1 : L'accès aux financements	p. 19
INTERVIEW d'Ann Branch	p. 20
2. Pilier 2 : Le renforcement de l'accès aux marchés pour les entreprises sociales	p. 21
3. Pilier 3 : Le développement d'un cadre réglementaire de l'économie sociale	p. 22
4. Pilier 4 : Le développement de l'innovation sociale, des technologies et des nouveaux modèles économiques	p. 24
INTERVIEW d'Ann Branch et Ulla Engelmann	p. 26
5. Pilier 5 : Le développement d'une dimension internationale des entreprises sociales	p. 28
IV. LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE PAR LES ÉTATS MEMBRES	p. 30
CONCLUSION	p. 33
BIBLIOGRAPHIE	p. 36

INTRODUCTION

L'économie sociale et solidaire suscite un véritable engouement depuis quelques années. Dans un contexte d'une mondialisation accrue entraînant des violences sociales, on se penche de plus en plus vers l'ESS pour de nombreuses raisons. Tout d'abord, les entrepreneurs ressentent le besoin d'investir au service d'un intérêt collectif. De plus, les citoyens européens ont conscience de la nécessité d'opter pour une croissance inclusive avec des valeurs éthiques. Ils aspirent à ce que leur travail ait un réel impact social. En Europe, environ 1 entreprise sur 4 nouvellement créée appartient à l'économie sociale et solidaire et jusqu'à 1 sur 3 en Finlande, en France et en Belgique¹. D'autant plus que c'est une des formes d'économie qui résiste le mieux à la crise. Au cours des dix dernières années, la croissance de l'emploi a augmenté d'environ 23% dans le secteur de l'ESS contre seulement 7% pour l'économie traditionnelle. Elle représente environ 10% du PIB européen avec plus de 11 millions de travailleurs, ce qui représente 4,5% de la population active².

Ce secteur manque toutefois d'une homogénéisation juridique puisqu'il n'existe pas de définition commune à tous les États membres de l'Union européenne. L'ESS est un ensemble hybride regroupant des organismes hétérogènes et de différents types tels que les associations, les mutuelles, les coopératives, les fondations et également les entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS).

Néanmoins, cette économie se définit à travers des caractéristiques réunissant une gestion démocratique, une finalité sociale ou encore le réinvestissement des bénéfices. Cette définition est au cœur de la

Communication européenne de l'initiative pour l'entrepreneuriat social adoptée en octobre 2011 : « une entreprise sociale est une entreprise dont le principal objectif est d'avoir une incidence sociale plutôt que de générer du profit pour ses propriétaires » [...] « elle est soumise à une gestion responsable et transparente »³. Ces entreprises sociales possèdent des valeurs et des engagements pour une croissance intelligente et durable. Cela renvoie aux valeurs du modèle social européen qui se base sur une croissance durable, une société plus égalitaire qui garantit les droits humains fondamentaux et à la stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance⁴. Cette stratégie décennale de la Commission européenne défend une « croissance intelligente, durable et inclusive ».

¹ VIDEO,SBI – Michel Barnier, Vice-President of the European Commission – EESC 16 October 2014, 2014

² *Ibidem*

³ COMMISSION EUROPEENNE, COM (2011) 682 final, *Initiative pour l'entrepreneuriat social. Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*, Bruxelles, 25.10.2011

⁴ COMMISSION EUROPEENNE, COM (2010) 2020 final, *Stratégie Europe 2020*, Bruxelles, 3.12.2010

Dès 2010, sept initiatives phares ont été présentées :

- Une stratégie numérique pour l'Europe
- Une union pour l'innovation
- Une jeunesse en mouvement
- Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources
- Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation
- Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois
- Une plateforme européenne contre la pauvreté

Avec cette stratégie, l'Union européenne s'est fixée des objectifs en termes d'emploi, de recherche et développement, de changement climatique et énergies durables, d'éducation et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les entreprises sociales ont les capacités pour apporter en partie des réponses innovantes à ces défis économiques et sociaux.

Ces éléments justifient la volonté de la Commission de mettre en place une série d'actions soutenant le développement de l'économie sociale. Depuis octobre 2011 et la publication de la Communication « Initiative pour l'entrepreneuriat social », la Commission européenne a la volonté de promouvoir et de soutenir l'économie sociale et solidaire. Avec le soutien du Groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social (GECES), un rapport a été déposé en octobre 2016 appelant à des actions concrètes ainsi que 13 recommandations en faveur de l'économie sociale.

La Commission européenne a la volonté de promouvoir et de soutenir l'économie sociale et solidaire. Elle est à l'origine de l'initiative pour l'entrepreneuriat social instaurée en 2011 puis de la mise en place du Groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social (GECES). A la suite du rapport réalisé par le GECES en Octobre 2016 appelant à des actions concrètes ainsi que 13 recommandations en faveur de l'économie sociale, la Commission européenne a décidé de lancer une « task force » interne pluridisciplinaires en janvier 2017 sur ce sujet. Ce groupe de travail réunit des membres de différentes directions générales et a lancé une série d'actions pour la période 2017-2018.

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS suit de près les initiatives de l'Union européenne pour soutenir l'économie sociale et se demande quelles suites seront données aux actions lancées par la Commission. Cette note vise à analyser et présenter les actions des institutions européennes pour développer un écosystème encourageant le développement de l'économie sociale.

⁴ http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/index_fr.htm



L'initiative pour l'entrepreneuriat social

La Commission européenne a adopté le 25 octobre 2011 l'Initiative pour l'entrepreneuriat social également appelé la Social Business Initiative (SBI) sous l'égide de trois Commissaires européens Michel Barnier, Antonio Tajani et Laszlo Andor⁵. Cette initiative avait pour ambition d'élaborer et de façonner un écosystème favorable aux entreprises de l'économie sociale en Europe.

1

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Commission a assuré alors ne pas vouloir imposer un cadre normatif mais soutenir et encourager le développement des entreprises sociales. Les institutions européennes ont voulu exploiter le potentiel de l'ESS qui répond à la demande d'une croissance inclusive au service d'un intérêt ou d'une utilité sociale. Selon Michel Barnier⁵, la croissance doit être portée par les consommateurs qui sont mieux informés et de plus en plus responsables et aussi par les nouvelles générations qui veulent donner davantage de sens à leurs engagements professionnels. Les nouvelles formes économiques ont été fortement discréditées durant les crises économiques et financières de 2008 et les entreprises sociales ont la capacité d'apporter des réponses innovantes. L'initiative pour l'entrepreneuriat social se voulait complémentaire de la communication à propos de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Selon la Commission, une entreprise est considérée comme socialement responsable lorsqu'elle se donne, dans le cadre de ses activités quotidiennes, des objectifs sociaux et environnementaux plus ambitieux que ceux prévus par la loi⁷.

L'impulsion lancée par l'initiative pour l'entrepreneuriat social a entraîné la mise en place de cadres réglementaires de la part de certains États membres de l'Union européenne pour l'économie sociale. Progressivement, de nouveaux cadres juridiques sont apparus dans de nombreux pays, notamment en Espagne et en Grèce en 2011, au Portugal en 2013 ou encore en France avec la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014. L'initiative pour l'entrepreneuriat social s'est lancée en ayant un double objectif. Premièrement, présenter un plan d'action à court terme afin d'aider le développement des entreprises sociales. La Commission européenne a annoncé un plan de onze initiatives, divisées en trois grandes thématiques : l'amélioration de l'accès au financement, l'amélioration de la visibilité des entreprises sociales et enfin l'optimisation de l'environnement juridique⁸.

L'autre objectif était d'inciter, de provoquer un débat sur l'économie sociale à moyen et long terme.

⁵ COMMISSION EUROPEENNE, COM (2011) 682 final, *Initiative pour l'entrepreneuriat social. Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*, Bruxelles, 25.10.2011

⁶ VIDEO, SBI – Michel Barnier, Vice-President of the European Commission – EESC 16 October 2014, 2014

⁷ <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=331&langId=fr>

⁸ COMMISSION EUROPEENNE Ares (2015), *L'initiative pour l'entrepreneuriat social*, 18.12.2015

2

LES TROIS CHAMPS D' ACTIONS DE L'INITIATIVE POUR L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

1) En matière **d'amélioration de l'accès au financement**, la Commission européenne cherche à réduire l'écart de financement séparant les entreprises sociales aux entreprises traditionnelles en facilitant l'accès aux financements privés. Plusieurs instruments ont été mis en place comme le Fonds d'Entrepreneuriat Social Européen (FESE)⁹. Ce label européen permet aux investisseurs intéressés par l'économie sociale de pouvoir investir en toute sécurité via cet outil et permet également de fournir une nouvelle source de financement aux entreprises sociales¹⁰. L'initiative pour l'entrepreneuriat social a favorisé également l'accès au microcrédit, à savoir des prêts de moins de 25 000 euros¹¹ par l'intermédiaire de l'Instrument Européen de Microfinance « Progress ». En outre, la Commission a facilité les financements publics via la mise en place du programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) qui est un instrument financier européen à hauteur de 90 millions d'euros pour soutenir le démarrage et le développement des entreprises sociales.

2) Ensuite, le deuxième champ d'action de l'initiative pour l'entrepreneuriat social concernait **l'amélioration de la visibilité des entreprises**. Il est important d'accroître la visibilité des entreprises sociales afin que les individus connaissent mieux ce secteur pour pouvoir y investir. La Commission a souhaité renforcer la transparence de l'impact social sur les sociétés.

3) Enfin, le dernier objectif consiste à améliorer **l'environnement juridique**. En prenant l'exemple du règlement relatif au statut des coopératives européennes de 2003¹² pour faciliter les activités transfrontalières, la Commission a présenté une proposition de simplification du règlement sur le statut des organismes provenant de l'économie sociale. Cependant, faute de trouver un accord unanime entre les États membres, un tel statut n'a pu voir le jour ni pour les fondations ni pour les mutuelles¹³. Également, trois directives ont été adoptées en 2014 pour encourager les autorités publiques à prendre en considération les entreprises de l'économie sociale dans l'attribution des marchés publics¹⁴.

⁹ COMMISSION EUROPEENNE Ares (2015), *L'initiative pour l'entrepreneuriat social*, 18.12.2015

¹⁰ POUR LA SOLIDARITE-PLS, *Fonds d'Entrepreneuriat Social Européen (FESE) : Fournir une nouvelle source de financement aux entreprises sociales*, septembre 2012

¹¹ <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=836&langId=fr>

¹² STOKKINK Denis et PERRARD Pierre, POUR LA SOLIDARITE -PLS, *L'économie sociale et solidaire en Europe*, Mai 2016

¹³ *Ibidem*

¹⁴ *Ibidem*



Le GECES

La Commission européenne a fait appel à un groupe d'experts dans le cadre de l'Initiative pour l'entrepreneuriat social. Le Groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social (GECES), qui rassemble 70 individus de différents pays d'Europe, a pour mission d'aider et conseiller la Commission sur le thème de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social.

1 GECES I

Le GECES¹⁵ fut mis en place à la suite de la communication de la Commission européenne sur l'entrepreneuriat social et a souligné l'importance de l'économie sociale aux institutions européennes lors des premières réunions. La Commission précise qu'elle « mettra en place un groupe consultatif multipartite sur l'entrepreneuriat social qui examinera l'avancement des mesures envisagées par cette Communication... ce groupe pourrait être composé de représentants des États membres, des collectivités locales, des organisations d'entrepreneurs sociaux, du secteur bancaire et financier, et du monde académique et universitaire »¹⁶. Différentes tâches sont confiées au GECES : aider la Commission à mettre en œuvre la législation, à élaborer des actes délégués et des propositions législatives et enfin assurer une coordination avec les États membres¹⁷ sur le thème de l'économie sociale et solidaire. Le GECES a donc été mis en place afin d'être consulté par la Commission dans le cadre de l'initiative pour l'entrepreneuriat social, mais également de manière plus générale sur l'économie sociale et solidaire. Il fournit une expertise à la Commission lors de la préparation de mesures d'exécution. Une première réunion en 2012 lança officiellement le travail du groupe et permis notamment de revenir sur les conclusions de l'initiative pour l'entrepreneuriat social.

En complément, la Commission a décidé alors d'instaurer un sous-groupe du GECES « mesure de l'impact social ». Il avait pour mission de mesurer l'incidence et l'impact social des activités menées par les entreprises sociales¹⁸. Ce groupe a réalisé ce travail et mesuré l'impact social dans la législation et dans les pratiques de la Commission européenne concernant le Fonds d'Entrepreneuriat Social Européen et le programme pour l'emploi et l'innovation sociale.

¹⁵ Registre des groupes experts de la Commission, <http://ec.europa.eu/transparency/regexpert/index.cfm?do=groupDetail.groupDetail&groupID=2753&Lang=FR>

¹⁶ POUR LA SOLIDARITE-PLS, Les réunions du groupes d'experts entrepreneuriat social (GECES), <http://www.ess-europe.eu/fr/page/les-reunions-du-groupe-dexperts-entrepreneuriat-social-geces>

¹⁷ *Ibidem*

¹⁸ COMMISSION EUROPEENNE, *Approches proposées pour la mesure de l'impact social*, 2014

2

GECES II

A la suite d'une première mission qui consistait essentiellement à suivre la mise en place des actions de l'initiative sur l'entrepreneuriat social, le GECES a été renouvelé en juin 2015 pour réaliser un rapport de recommandations. Ce travail présente un appel à l'action envers la Commission, les États membres et les organisations d'entreprises sociales et plaide pour un plan d'action européen pour l'économie sociale et solidaire¹⁹. Le rapport du GECES, publié en novembre 2016, poursuit les avancées de l'initiative pour l'entrepreneuriat social et propose une série de 13 recommandations divisées en quatre grandes thématiques : accroître la visibilité et la reconnaissance des entreprises sociales, améliorer l'accès aux financements, améliorer l'environnement juridique et stimuler le développement international et la croissance²⁰.

¹⁹ COMMISSION EUROPENNE, GECES, *Faire progresser les entreprises sociales et l'économie sociale*, 2016

²⁰ *Ibidem*

2.1. Renforcement de la visibilité, de la reconnaissance des entreprises sociales

Le GECES préconise d'accroître la visibilité des entreprises sociales et leurs reconnaissances. En premier lieu, il est nécessaire de définir de façon claire et précise « l'entrepreneuriat social » au niveau européen. Les recommandations du GECES portent sur :

1) La valeur ajoutée des entreprises sociales doit être partagée et communiquée de façon plus importante via notamment une collecte de données. Celle-ci doit permettre de démontrer le potentiel de l'emploi et de l'impact social de l'ESS. Il convient donc de définir une stratégie de communication efficace entre la Commission, les États membres ainsi que les organisations de l'économie sociale²¹.

2) La promotion de la communauté de l'entrepreneuriat social et des entreprises sociales doit être une priorité. Le GECES insiste sur la mise en place de réseaux qui permettent un apprentissage mutuel des pratiques existantes des organismes de l'économie sociale à travers l'Europe pour pouvoir les transposer dans d'autres États membres. A la suite d'un état des lieux et de données sur les entreprises sociales, une base de données a été créée afin de renforcer la transparence de l'impact social sur les sociétés²².

3) Il est nécessaire de prendre en compte et impliquer les entreprises sociales dans l'élaboration de nouvelles mesures et politiques. Pour rendre plus visible ce secteur, la Commission communique également sur les programmes communautaires comme ERASMUS+. Il convient de développer des études liées à l'entrepreneuriat social dans les programmes scolaires. Également, promouvoir l'apprentissage mutuel et le renforcement des compétences des administrations nationales et régionales. Cette action vise à aider les autorités publiques à connaître le secteur de l'économie sociale pour apporter des réponses aux besoins locaux et nationaux²³.

²¹ COMMISSION EUROPENNE, GECES, *Faire progresser les entreprises sociales et l'économie sociale*, 2016

²² COMMISSION EUROPENNE, COM (2011) 682 final, *Initiative pour l'entrepreneuriat social. Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*, Bruxelles, 25.10.2011

²³ *Ibidem*

2.2. Améliorer l'accès au financement

Le deuxième domaine thématique du rapport porte sur l'amélioration de l'accès aux financements pour les entreprises sociales. Les recommandations du GECES visent à répondre aux besoins des entreprises sociales en matière de financement et proposent :

4) Davantage de ressources doivent être allouées aux programmes de formation, aux incubateurs et aux intermédiaires qui fournissent une aide aux entreprises sociales. L'objectif est de faciliter l'accès aux marchés financiers des entreprises sociales²⁴ et de soutenir et accompagner les entrepreneurs sociaux à développer leurs activités. De plus, le GECES recommande d'utiliser les fonds structurels et d'investissement européens (ESI)²⁵ qui sont utilisés pour « investir dans la création d'emplois et dans une économie et un environnement européens sains et durables »²⁶.

5) Les entreprises sociales doivent pouvoir bénéficier davantage de fonds plus adaptés. Il convient ainsi de promouvoir la valeur ajoutée des entreprises sociales auprès des donateurs privés ou publics. Le rapport encourage à améliorer les critères d'admissibilité de l'investissement pour les entreprises sociales et une simplification des cadres réglementaires entre les donateurs de l'entrepreneuriat social et les entreprises sociales.

6) Le financement public doit continuer à cibler les entreprises sociales. Les instruments financiers mis en place par la Commission comme l'EaSI ou encore le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)²⁷ doivent être développés pour permettre une hausse des investissements envers les entreprises sociales. Parallèlement, les Fonds ESI doivent être utilisés comme un complément des budgets des Etats membres. Ces derniers doivent saisir les bénéfices de l'investissement social. Le rapport du GECES encourage de développer les liens entre les financements publics et privés de l'entrepreneuriat social²⁸.

²⁴ COMMISSION EUROPEENNE, Rapport du GECES, *Faire progresser les entreprises sociales et l'économie sociale*, 2016

²⁵ https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/european-structural-and-investment-funds_fr

²⁶ *Ibidem*

²⁷ <http://www.eib.org/efsi/?lang=fr>

²⁸ COMMISSION EUROPEENNE, Rapport du GECES, *Faire progresser les entreprises sociales et l'économie sociale*, 2016

2.3. Améliorer l'environnement juridique

La définition de l'économie sociale et solidaire n'étant pas unanime pour tous les États membres de l'Union européenne, il est nécessaire de développer un environnement juridique pour ce secteur. Le rapport présente des préconisations sur :

7) La Commission doit mettre en place une mesure juridique non contraignante pour que les États membres façonnent un écosystème pour l'économie sociale. Certains États membres ne disposent pas de cadres réglementaires concernant l'économie sociale, ce qui limite le développement des entreprises sociales dans ces pays.

8) La stimulation des opérations transfrontalières est nécessaire pour que les mutuelles et les coopératives exploitent le marché intérieur des États membres. Il convient que la Commission finance et collecte les pratiques des opérations transfrontalières avec les programmes comme INTERREG. Il vise à renforcer la cohésion territoriale en Europe en ayant comme but de réduire les disparités économiques et sociales entre les régions²⁹.

9) Les acheteurs publics doivent intégrer les considérations sociales dans l'attribution des marchés publics. Ainsi, une mise à jour du guide « Acheter social »³⁰ qui promeut la prise en compte des considérations sociales dans les marchés publics est demandée par le rapport. Des formations pour les fonctionnaires européens sont recommandées pour qu'ils prennent en compte les aspects sociaux dans la rédaction des charges³¹.

10) Les décideurs politiques doivent être mieux sensibilisés aux règles en matière d'aides d'État, c'est-à-dire, aux subventions publiques aux entreprises et à leur impact sur les entreprises sociales fournissant des services d'intérêt économique général. Le guide relatif aux services d'intérêt économique général correspondant aux services publics doit être mis à jour et des formations sur les modalités d'application en matière de subventions publiques doivent être organisées³².

²⁹ <http://www.fonds-europeens.public.lu/fr/programmes/interreg/interreg-europe-2014-2020/index.html>

³⁰ Actualité COMMISSION EUROPEENNE, Acheter social, consulté sur : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=978>

³¹ COMMISSION EUROPEENNE, Rapport du GECES, *Faire progresser les entreprises sociales et l'économie sociale*, 2016

³² *Ibidem*

2.4. Stimuler le développement international et la croissance

Le secteur de l'économie sociale et solidaire possède un fort potentiel pour développer une croissance économique équitable et socialement inclusive. Cette dernière thématique du rapport présente les actions à mener pour accroître le développement international des entreprises sociales dans le cadre du développement durable post 2015 grâce aux aides des institutions européennes :

11) La Commission européenne et le Service européen pour l'aide extérieure (SEAE) doivent donner des renseignements sur l'économie sociale et les entreprises sociales via leurs programmes internationaux de développement. Le GECES propose de lancer une initiative de recherche en prenant en compte les bailleurs de fonds. Il propose également d'allouer un budget à l'évaluation des impacts des entreprises sociales sur les objectifs de développement durable³³.

12) La Commission doit jouer un rôle fédérateur pour encourager la coopération mondiale pour le soutien de l'économie sociale. Cette recommandation vise à développer les coopérations entre la Commission et le SEAE pour les travaux concernant l'économie sociale. Elle vise également à organiser des réunions avec les donateurs et les investisseurs intéressés par l'économie sociale³⁴.

13) La promotion du développement économique et social de la part du SEAE et de l'Union européenne est essentiel pour créer des écosystèmes favorables aux entreprises sociales. Et pour ce faire, le GECES préconise d'expliquer le rôle joué par les entreprises sociales dans les objectifs du développement durable et d'utiliser ce potentiel dans les négociations internationales. Enfin, il est recommandé d'organiser des événements entre les entreprises sociales et les organisations économiques et financières pour potentiellement développer des instruments financiers qui répondent aux besoins de l'économie sociale³⁵.

³³ COMMISSION EUROPEENNE, Rapport du GECES, *Faire progresser les entreprises sociales et l'économie sociale*, 2016

³⁴ *Ibidem*

³⁵ *Ibidem*



Actions de la commission européenne

À la suite du Rapport du GECES présenté à Bratislava en octobre 2016, la Commission européenne a réagi à travers une série d'initiatives. Ainsi, la Commission a décidé de lancer une « Task Force » interne pluridisciplinaire en janvier 2017 sur l'économie sociale. Ce groupe de travail qui réunit des membres de différentes directions générales a lancé une série d'actions, divisés en **cinq piliers**, prévue pour la période 2017-2018. Ces actions ont été présentées lors de la 12ème réunion du GECES le 27 avril 2017 et s'inscrivent dans un continuum de décisions à la suite de l'initiative pour l'entrepreneuriat social et les recommandations du GECES.

INTERVIEW³⁶

Quelles sont les premières mesures prises par la Commission européenne suite au rapport GECES d'Octobre 2016 ? Quels sont les protagonistes et les services réunis au sein de la Task Force lancée en janvier 2017 ? Quel est l'objet et le rôle de ce groupe de travail ?

Ulla Engelmann : Après l'adoption du rapport GECES en Octobre 2016, la Commission s'est rapidement penchée sur les diverses recommandations proposées par les experts. Dans le cadre de notre réflexion, nous avons également pris en compte les Conclusions du Conseil de Décembre 2015, les opinions du Comité Economique et Social Européen, celles du Comité des Régions ainsi que les Résolutions du Parlement Européen.

La Commission a tout d'abord veillé à la mise en œuvre pertinente des nouvelles Directives «Marché publics» (insert foot note) pour les acteurs de l'économie sociale. En effet, les autorités adjudicatrices peuvent dorénavant, et si elles le souhaitent, utiliser des critères d'attribution non seulement de nature économique mais également qualitatif, comme les clauses sociales ou la réservation de marché, dans les procédures d'appel d'offres.

Nos services ont donc décidé de sélectionner un contractant pour préparer des séminaires dans les Etats Membres sur cet aspect de la nouvelle réglementation. Le choix du contractant devrait s'effectuer rapidement et nous pensons débiter ces formations courant 2018. Le phénomène de la digitalisation de l'économie et plus particulièrement son impact sur les entreprises de l'économie sociale était également un autre chantier à ouvrir rapidement.

En effet, les nouvelles technologies bouleversent le monde et notre quotidien. Il est nécessaire de la part des institutions européennes d'accompagner ces transformations. Nous avons dès lors travaillé avec le Comité Economique et Social Européen à la préparation d'une conférence sur ce sujet en mai 2017. Cette dernière fut un succès tant par le nombre de participants que par la qualité des débats. Une étude devrait débiter d'ici la fin de l'année pour approfondir cette question.

Notre Direction Générale a enfin mis en place une Task Force «Economie Sociale» qui se réunit régulièrement afin de débiter des différents projets lancés sur cette thématique. Nous avons ainsi défini cinq axes de travail pour l'économie sociale. Il s'agit de l'accès au financement, de l'accès au marché, des conditions cadre, de l'innovation sociale et des aspects internationaux.

Plus d'une vingtaine de DG est invité à ces réunions. Ces dernières permettent d'échanger de bonnes pratiques et surtout d'insuffler l'esprit «économie sociale» au sein des différentes politiques préparées par notre institution.

³⁶ Afin de compléter cette note, trois questions ont été posées à Ulla Engelmann (cheffe d'Unité Clusters, économie sociale et entrepreneuriat à la Commission européenne) et Ann Branch (cheffe d'Unité Emploi à la DG Emploi, Affaires sociales et Inclusion à la Commission européenne) tout au long de cette troisième partie

INTERVIEW

En matière d'emploi, quels sont les derniers chiffres de la Commission concernant l'économie sociale en Europe ?

Ann Branch : L'un des principaux défis dans ce domaine est le manque de données comparatives fiables. Cela résulte de la diversité des systèmes juridiques nationaux et du fait que, les bureaux statistiques de peu de pays produisent de façon systématique des données qui captent correctement l'économie sociale.

Pour cette raison, la commission européenne n'a pas de chiffres formels dans ce domaine. Cependant, au printemps 2017, le Comité Économique et Social Européen a publié une étude menée par l'institut de recherche CIRIEC, qui a estimé que l'économie sociale dans l'UE fournit 13,6 millions d'emplois rémunérés.

Il est également important de noter certaines tendances. Notamment, dans de nombreux pays, dont la Belgique, l'économie sociale a démontré la résilience et la rétention d'emploi pendant la crise économique et contribué ainsi à atténuer les effets négatifs de la crise.



1 PILIER 1 : L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS

Les piliers présentés par la Commission européenne pour soutenir et développer les entreprises sociales reprennent les grandes thématiques de l'initiative pour l'entrepreneuriat social et le rapport du GECES dont l'amélioration de l'accès aux financements. Les actions présentées sont :

1) La garantie EaSI doit être renforcée avec la mise en place d'une fenêtre de financement de la dette. La garantie EaSI est un programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale. Cet instrument financier vise à promouvoir des emplois durables et de qualité pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette mesure a été lancée dès 2011 dans le cadre de l'initiative pour l'entrepreneuriat sociale.

2) La mise en place d'instruments combinés sous l'égide du fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) est prévue par la Commission. Le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques a pour but d'aider à combler le déficit d'investissements que connaît actuellement l'Union européenne en mobilisant des financements privés en faveur d'investissements stratégiques³⁷.

3) Les fonds d'entrepreneuriat social européens (FESE) nécessitent des réformes. Ce label européen est un fonds d'investissements pour les individus qui choisissent d'investir dans l'entrepreneuriat social. L'objectif de cette initiative était de fournir une nouvelle source de financement aux entreprises sociales et de proposer aux investisseurs un instrument sécurisé pour les inciter à investir dans le secteur de l'économie sociale. Le 30 mai 2017, le Conseil et le Parlement européen se sont mis d'accord sur une réforme de ces fonds. Ces fonds seront désormais à la disposition de gestionnaires de fonds de toutes tailles qui pourront investir sur un éventail d'entreprises élargi³⁸.

4) Le soutien pour le financement des entreprises sociales doit être stimulé sur le marché à travers la garantie EaSI. La Commission souhaite allouer plus de subventions de fonctionnement pour les réseaux au niveau de l'Union européenne comme celui de l'ENSIE (European Network of Social Integration Entreprises) qui vise à développer les réseaux et fédérations de l'économie d'insertion sociale en Europe³⁹.

³⁷ <http://www.eib.org/efsi/?lang=fr>

³⁸ <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/05/30-capital-markets-union/>

³⁹ <http://www.ensie.org/>

INTERVIEW

Quelles sont les mesures de la Commission pour soutenir et renforcer le financement des entreprises sociales ?

Ann Branch : Le programme européen pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) comprend un volet Microfinance et Entrepreneuriat Social Microfinance et Entrepreneuriat Social, dont mon unité est en charge. Dans ce cadre, nous nous occupons de développer des instruments financiers qui soutiennent les intermédiaires financiers de financements aux entreprises sociales en Europe.

Cela inclut notamment :

- les garanties, qui aident les intermédiaires à atténuer les risques permettent ainsi des conditions d'emprunt de prêt plus accessibles pour les entreprises sociales ;
- l'investissement en capitaux propres, qui aide les intermédiaires à développer leurs capacités professionnelles et techniques pour servir les entreprises sociales (infrastructure TIC, formation du personnel, expansion des succursales, etc.) ;
- les subventions aux intermédiaires pour atténuer les coûts de transaction élevés ;
- les subventions soutenant le développement des marchés de la finance sociale (développement de nouveaux instruments financiers, soutien à la mise en valeur des investissements des entreprises sociales, etc.).

Cependant, il existe de nombreuses autres initiatives qui complètent le rôle spécifique du programme EaSI. Par exemple, le Fonds social européen permet aux États membres de lancer des mesures qui aident l'accès des entreprises sociales au financement. En outre, dans le cadre du Fonds européen pour l'investissement stratégique, de nouveaux instruments d'impact social ont été lancés en octobre 2016 et ils investissent dans (1) des incubateurs sociaux (2) des Social Business Angels et (3) des systèmes de paiement par résultat.



2

PILIER 2 : LE RENFORCEMENT DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS POUR LES ENTREPRISES SOCIALES

L'accès aux marchés est devenu un enjeu majeur pour les entreprises sociales. Le recours aux marchés publics tend à se généraliser sur des secteurs comme l'ESS où la subvention était le mode de contractualisation dominant. Ce deuxième pilier présente les actions à mener dans ce cadre :

1) La mise en place de nouvelles règles sur les marchés publics est une mesure planifiée par la Commission qui souhaite faire un travail de sensibilisation envers les fonctionnaires lors d'événements pour encourager la responsabilité sociale dans les marchés publics. Suite aux recommandations du GECES, il est mentionné de prévoir une mise à jour du guide « acheter social » et de discuter d'une meilleure insertion des clauses sociales dans les marchés publics de la Commission⁴⁰.

2) La coopération entre les entreprises traditionnelles et les entreprises de l'économie sociale doit être renforcée. Une étude courant 2017 est lancée par la Commission pour sélectionner les meilleures pratiques des coopérations entre ces entreprises⁴¹. Parallèlement, une conférence de haut niveau organisée par la Commission aura lieu en 2018 sur ce sujet.

3) Il est important d'identifier les entreprises sociales et les innovations sociales qui rentrent en corrélation dans le cadre des politiques sur la responsabilité sociale des entreprises et des actions connexes.

4) La Commission souhaite stimuler les activités transfrontalières des entreprises sociales et plus généralement de l'économie sociale.

⁴⁰ Présentations de la Commission pendant la 12ème réunion du GECES le 27 avril 2017

⁴¹ *Ibidem*

3

PILIER 3 : LE DÉVELOPPEMENT D'UN CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

L'économie sociale et solidaire est un secteur hybride qui présente une définition et un environnement juridique différents selon les régions d'Europe. La Commission souhaite soutenir le développement d'un cadre réglementaire de l'économie sociale avec la mise en place de certaines actions :

1) Des directives générales doivent être préparées par la Commission pour assister les États membres dans le développement de leurs propres cadres réglementaires pour l'économie sociale et les entreprises sociales. Par cette action, la Commission souhaite inciter tous les États membres à instaurer une loi relative à l'économie sociale.

2) Une mise à jour du guide relatif à l'application aux services d'intérêt économique général est nécessaire. Ce guide⁴² a été publié en 2013 pour répondre aux interrogations concernant l'application des règles de l'Union européenne aux services d'intérêt économique général notamment celles concernant les aides d'État, les marchés publics et le marché intérieur⁴³.

3) La création de clusters de l'économie sociale dans les différents États membres doit être promu. Ces clusters peinent à émerger et à mobiliser les décideurs européens⁴⁴, c'est pourquoi la Commission compte développer ce facteur dans

un contexte propice à la « clusterisation » et aux nouvelles formes d'entrepreneuriat.

4) La mise en place de comptes satellites de l'économie sociale et des entreprises sociales dans les statistiques nationales doit être stimulée. Un compte satellite se définit par un cadre de présentation de données économiques liées à un domaine spécifique. L'éducation, la santé, la protection sociale, le tourisme en sont des exemples⁴⁵. La volonté de la Commission est de démontrer le poids et l'importance de l'économie sociale dans les statistiques nationales.

5) La mise en œuvre du projet pilote « transferts d'entreprises en forme coopérative » a été organisée par la Commission. Ce projet de la Direction Générale « Croissance » de l'Union européenne vise à sensibiliser les avantages du statut des coopératives en Europe afin d'accompagner les entreprises traditionnelles à transférer leurs statuts vers le modèle coopératif⁴⁶.

⁴² COMMISSION EUROPÉENNE SWD(2013) 53 final/2, *Guide relatif à l'application aux services d'intérêt économique général, et en particulier aux services sociaux d'intérêt général, des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'État, de «marchés publics» et de «marché intérieur»*, 29.04.2013

⁴³ *Ibidem*

⁴⁴ POUR LA SOLIDARITE-PLS, *Les Clusters d'innovation sociale. Analyse et bonnes pratiques européennes*, 2015

⁴⁵ <https://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/qu-est-qu-compte-satellite>

⁴⁶ http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/newsroom/cf/itemdetail.cfm?item_id=82946&lang=fr

6) La mise en œuvre du projet pilote « réduction du chômage chez les jeunes et développement de coopératives » est prévue par la Commission. Ce projet consiste à soutenir le développement de l'éducation basée sur l'entrepreneuriat coopératif et vise à augmenter l'emploi chez les jeunes dans les coopératives⁴⁷. Des modèles de formations sont organisés en lien avec l'entrepreneuriat coopératif.

7) La carte⁴⁸ de l'écosystème des entreprises sociales en Europe doit être mise à jour. Une étude a été lancée en 2013 par la Commission et propose une cartographie des activités et écosystèmes de l'entreprise sociale dans 29 pays, en utilisant une définition et des approches communes⁴⁹. Cette cartographie a été fortement critiquée et cette mesure vise donc à actualiser et corriger cette étude afin de percevoir le poids de l'économie sociale en Europe.

8) La Commission prévoit la production de 4 revues approfondies avec l'Organisation de Coopération et Développement Economique (OCDE).

9) Le recueil de l'OCDE « Boosting Social Enterprise Development⁵⁰ » sur les politiques et les initiatives des entreprises sociales pour présenter des initiatives nationales réussies doit être diffusé aux parties prenantes de l'ESS. Ce recueil analyse 20 initiatives dans plusieurs pays membres de l'Union européenne afin de soutenir les entreprises sociales. Il couvre des domaines politiques, des cadres juridiques, les finances, l'accès au marché, l'éducation.

10) La Commission a prévu de développer en coopération les outils d'évaluations de l'OCDE des politiques d'entrepreneuriat inclusif et social pour les autorités locales et régionales et nationales.

⁴⁷ http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/newsroom/cf/itemdetail.cfm?item_id=8769&lang=en&title=Call-for-proposals%3A-Reduction-of-youth-unemployment-and-the-setup-of-co-operatives

⁴⁸ COMMISSION EUROPEENNE, *Une cartographie des entreprises sociales et de leurs écosystèmes en Europe*, décembre 2014

⁴⁹ *Ibidem*

⁵⁰ OECD/EU (2017), *Boosting Social Enterprise Development: Good Practice Compendium*, OECD Publishing, Paris

4

PILIER 4 : LE DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION SOCIALE, DES TECHNOLOGIES ET DE NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES

Les nouvelles technologies bouleversent notre quotidien et il est intéressant de voir que la digitalisation permet une inventivité sociale largement accrue. Il est nécessaire de la part des institutions européennes d'accompagner ces transformations et de soutenir des écosystèmes pertinents pour les entreprises sociales :

1) Une réflexion s'impose sur l'utilisation et l'impact des nouvelles technologies par les acteurs de l'économie sociale et en particulier par les entreprises sociales. La Commission en collaboration avec l'OCDE a organisé un séminaire « Outil en ligne pour le développement des entreprises sociales » les 13 et 14 juin 2017 à Bruxelles. Ce séminaire fut l'occasion pour les parties prenantes et les acteurs de l'économie sociale d'élaborer un nouvel outil en ligne qui vise à soutenir la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes d'entrepreneuriat social aux niveaux local, régional et national⁵¹. La Commission prévoit également un appel d'offres pour cartographier et diffuser les meilleures pratiques sur l'impact des nouvelles technologies sur l'économie sociale. Enfin, le 12 mai 2017, le CESE a organisé une conférence intitulée « Nouvelles technologies et digitalisation – Opportunités et défis pour l'économie sociale et les entreprises sociales ». Ce séminaire était

l'occasion de mesurer la place grandissante des nouvelles technologies au sein de l'économie sociale et des entreprises sociales.

2) La Commission a prévu la mise en place du projet pilote « initiative pour le lancement de start-ups dans le domaine de l'économie du partage afin de financer l'avenir de l'entrepreneuriat européen »⁵². L'objectif de ce projet est d'aider les PME à participer à l'économie collaborative. Dans le cadre de ce projet, les organisations choisies du réseau Entreprise Europe Network (EEN) devront fournir une cartographie des acteurs économiques de leur région et leur lien avec les plateformes collaboratives. Les organisations devront donner des conseils et faciliteront les partenariats de jeunes entreprises qui pourront s'appuyer sur l'économie collaborative pour étendre leurs activités⁵³.

⁵¹ https://secure.destree.be/ei/docs/WorkshopSocialEntrepreneurship/Draft_Agenda.PDF

⁵² http://ec.europa.eu/budget/library/biblio/documents/2018/DB2018_WD04_en.pdf

⁵³ *Ibidem*

3) Il est important de soutenir l'élan pour l'innovation sociale et pour les projets concrets dans le cadre du concours européen d'innovation sociale. Ce concours, organisé chaque année et ouvert à tous, vise à récompenser un projet social qui utilise les nouvelles technologies et la transformation numérique. Les trois meilleures idées sont récompensées d'un prix de 50 000 euros⁵⁴.

4) La Commission prévoit le lancement et la gestion de la plateforme Social Challenges Innovation qui aidera à trouver des solutions aux défis sociaux importants. Cette plateforme vise à créer un écosystème en ligne pour faire face aux défis sociaux urgents avec des innovations sociales innovantes⁵⁵. La Commission prévoit 1 million d'euros pour faire fonctionner la plateforme ainsi que 2,5 millions de subventions pour les projets⁵⁶.

5) Les projets concrets sur l'innovation sociale, l'économie sociale et les entreprises sociales et les impacts sociaux à l'horizon 2020 doivent être visibles. La Commission a lancé un appel à projets pour des plateformes de sensibilisation collective pour l'innovation durable et sociale⁵⁷. Le but est que ces plateformes offrent de la visibilité aux projets européens en relation avec l'économie sociale.

6) L'expérimentation des modèles d'innovation sociale numérique doit être renforcée et intégrée dans le cadre de l'horizon 2020 qui est un programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation⁵⁸. Les institutions européennes ont mis l'enjeu de la recherche et l'innovation au cœur de la stratégie Europe 2020 pour une croissance inclusive et durable.

⁵⁴ http://europa.eu/youth/fr/article/42/43556_fr

⁵⁵ <http://ebn.be/index.php?lnk=REZ1OWY0NDNuY1o4S0xBd0tCLzBCKzN5bmcrJTRWcCtVcVZQNWcwR3dJaz0=>

⁵⁶ Présentations de la Commission pendant la 12ème réunion du GECE le 27 avril 2017

⁵⁷ http://www.avcb-vsgb.be/fr/subsides.html?sub_id=722

⁵⁸ COMMISSION EUROPEENNE, *Horizon 2020*, 2014, Bruxelles

INTERVIEW

Dans quel but et à quoi servira le futur outil en ligne pour le développement des entreprises sociales prévu pour octobre 2018 ?

Ann Branch : L'outil est destiné à catalyser les politiques de soutien au développement des entreprises sociales. À cette fin, il propose une évaluation à 360 degrés des politiques et des programmes, qui peuvent être établis au niveau national, régional et local. À l'aide de cet outil, les utilisateurs pourront identifier les points forts et les domaines d'amélioration de leur propre écosystème.

L'outil aidera les utilisateurs à évaluer la disponibilité et la qualité des politiques et des initiatives déjà disponibles pour les entreprises sociales. Il permettra également aux utilisateurs de concevoir de nouvelles ou de réviser des interventions en cours en fonction des résultats de leur évaluation. Il comprendra enfin des exemples de bonnes pratiques et d'autres documents d'orientation.

Quelles sont les initiatives de la DG GROW en faveur de l'inclusion numérique ?

Ulla Engelmann : Facteur de croissance et d'emploi, la société de l'information participe en Europe au développement économique et social. Afin d'accélérer la transition de l'Europe vers l'économie de la connaissance, l'Union européenne a mis en place un ensemble d'actions visant à favoriser la recherche et le développement des technologies de l'information et des communications.

La stratégie numérique pour l'Europe est l'une des sept initiatives phare de la stratégie Europe 2020 et vise à définir le rôle moteur éminent que les technologies de l'information et des communications sont appelées à jouer si l'Europe veut voir ses ambitions pour 2020 couronnées de succès. D'une manière générale, la stratégie numérique est axée sur les technologies et services en ligne du XXI^e siècle qui permettront à l'Europe de stimuler la création d'emplois, favoriser la prospérité économique et améliorer le quotidien des citoyens et des entreprises de l'UE de multiples façons.

La réduction de la fracture numérique demeure un des objectifs pour nos services. Il est important d'intégrer les membres des catégories sociales défavorisées dans la société numérique au même titre que les autres citoyens. Nos différentes Directions Générales soutiennent, par leurs projets et leurs politiques, la formation de tous les Européens à l'utilisation des TIC et des outils numériques à travers un effort de sensibilisation et de formation.

La Conférence, qui s'est déroulée en mai dernier au CESE, a d'ailleurs clairement mis en exergue la précarité technologique de nombreux citoyens européens qui n'avait pas accès à internet en raison de leur situation personnelle. Partant de ce constat et avec l'objectif de faire du numérique un levier d'insertion, il était important de présenter des bonnes pratiques dans les Etats membres qui démontre qu'un agenda numérique ambitieux ne pouvait pas se penser sans une partie consacrée à l'inclusion numérique.

Comment allez-vous lier clusters, économie sociale et innovation ? Ces thèmes resteront séparés ou liés les uns aux autres ?

Ulla Engelmann : acteur Depuis ma prise de fonctions en début d'année, j'ai remarqué les nombreuses imbrications entre ces différentes thématiques.

Aujourd'hui, on ne peut pas envisager l'économie sociale sans l'innovation. Afin de faire émerger des solutions nouvelles aux grands défis de notre société, il existe une formidable inventivité de la part des structures de l'économie sociale et solidaire qui ne demande qu'à être accompagnée et soutenue.

- En outre, je suis personnellement convaincue qu'il existe de nombreux exemples en Europe de clusters qui recréent des filières, des emplois et qui permettent de revitaliser des territoires sinistrés socialement et économiquement.

Ces clusters sont des formes de coopération économiques initiées par des organisations de l'Economie Sociale qui, par leurs finalités sociales et environnementales, par leurs formes de gouvernance et leur ancrage territorial, contribuent à faire prévaloir coopération et mutualisation entre acteurs.

Une de nos tâches dans les mois à venir sera de mieux les faire connaître, de valoriser leurs atouts afin de concilier dynamique entrepreneuriale, solidarité et utilité sociale.



5

PILIER 5 : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE DIMENSION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES SOCIALES

L'économie sociale et solidaire répond essentiellement à des besoins sociétaux locaux. La Commission souhaite lui apporter une dimension internationale grâce à la mise en place de ces actions :

1) La promotion de l'économie sociale et les entreprises sociales doit être développée dans les politiques et programmes d'élargissement. La Commission prévoit le lancement d'un programme de développement économique renforcé dans le sud de la Méditerranée. En avril 2017, une initiative a été lancée en faveur du développement durable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale⁵⁹. Ce programme vise à promouvoir une croissance durable de l'économie bleue et la création d'emplois ainsi que préserver les écosystèmes et la diversité biologique. Le développement d'un soutien bilatéral et régional dans la région des Balkans est également planifié⁶⁰.

2) La promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales doit être élargie dans les politiques de développement et dans les objectifs de développement durable. Une étude de faisabilité est prévue dans le cadre du partenariat avec le service des instruments de politique

étrangère (IPE). Également, un suivi de projets spécifiques en Afrique de l'Est comme en Éthiopie ou au Kenya est prévu ainsi que la promotion des modèles commerciaux inclusifs via le réseau Inclusive Business Action (IBAN).

3) Également, la promotion du rôle de l'économie sociale et des entreprises sociales doit être élargie dans les forums internationaux comme le G20, le G7 ou encore la task force inter-agences de l'ONU sur l'ESS. Cette diplomatie économique passe par des réunions dans les forums d'organisations internationales. La Commission prévoit une possible organisation d'une conférence sur « le financement de l'économie sociale » en collaboration avec le groupe pilote international de l'ESS en 2018.

4) Les relations avec les organisations internationales de financement et la communauté des donateurs avec notamment la participation au Global Social Impact Investment Steering

⁵⁹ COMMISSION EUROPÉENNE COM (2017) 183 final, *Initiative en faveur du développement durable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale*, Bruxelles

⁶⁰ Présentations de la Commission pendant la 12^{ème} réunion du GECES le 27 avril 2017

Group (GSG) doivent être développées. Ce groupe poursuit le travail de la task force sur l'investissement à impact social établie par le G8. Il démontre le manque d'innovations sociales et financières pour combler les besoins sociaux⁶¹. La Commission souhaite également utiliser le plan d'investissement extérieur européen visant à développer des partenariats avec des pays en développement afin d'harmoniser la répartition des investissements extérieurs de l'UE⁶².

5) Les actions transversales qui consistent à la préparation des documents d'orientation et des outils de communication pour les représentations de la Commission dans les pays hors d'Europe sont vivement recommandées par les institutions européennes.



⁶¹ <http://ess.sciencespo-alumni.fr/blog/?p=1954>

⁶² COMMISSION EUROPÉENNE – communiqué de presse, *État de l'Union 2016 - Plan d'investissement extérieur européen: questions et réponses*, Bruxelles, septembre 2016



**La promotion de
l'économie sociale
par les États membres**

Chaque État membre exerce la présidence tournante du conseil de l'Union européenne pour une durée de six mois. Le conseil de l'UE constitue un organe de décision important qui s'occupe notamment de coordonner les politiques des États membres ou encore de négocier la législation des institutions européennes⁶³. Depuis quelques années, les pays européens profitent de cette occasion pour promouvoir l'économie sociale via l'organisation de conférences de haut-niveau. L'Union européenne représente une réelle opportunité pour les États membres de soutenir ce secteur. La prochaine conférence d'envergure de l'ESS se déroulera en Bulgarie en mars 2018. Ces rencontres ont permis la signature de nombreuses déclarations politiques.

L'Italie a organisé une conférence en novembre 2014 dans le cadre de sa présidence pour permettre une réflexion publique sur le potentiel de l'économie sociale en Europe et l'élaboration d'un agenda européen de l'ESS⁶⁴.

À la suite de la présidence italienne, le Luxembourg a organisé une conférence en décembre 2015 en ayant pour thème général « booster les entreprises sociales en Europe ». Les représentants luxembourgeois, espagnols, italiens, français, slovaques et slovènes ont adopté la déclaration du Luxembourg pour la création d'un écosystème plus complet pour les entreprises de l'économie sociale⁶⁵.

La Slovaquie a repris le flambeau de la présidence du Conseil et planifié une conférence sur le thème « L'économie sociale comme vecteur de développement d'emploi au niveau régional »⁶⁶. Cette rencontre a abouti

sur la déclaration de Bratislava en novembre 2016 qui affirme l'économie sociale comme un acteur clé pour apporter des réponses efficaces aux défis sociétaux de l'Union européenne. C'est dans le cadre de cet événement que le GECES a présenté publiquement son rapport.

En parallèle aux Présidences du Conseil, certains pays prennent des initiatives. Ainsi la Slovaquie a organisé une conférence « développer les entreprises de l'économie sociale en Europe du Sud-Est » qui s'est tenue en avril 2017. Elle fut l'occasion d'affirmer une coopération plus forte et structurée entre l'UE et l'Europe du Sud-Est et de proclamer la Déclaration de Ljubljana⁶⁷.

De la même manière, en mai 2017, la Déclaration de Madrid a été proclamée bien qu'également indépendante du cadre de la présidence du Conseil de l'UE. Des représentants de 16 États membres se sont réunis à Madrid pour une conférence sur « l'économie sociale, un modèle d'entreprise pour l'avenir de l'Europe ». Cette déclaration demande à la Commission un renforcement et une institutionnalisation du plan d'action pour l'économie sociale⁶⁸.

Ces conférences et ces déclarations représentent un élan favorable à la promotion de l'économie sociale qui demeure une solution durable face aux problèmes sociétaux européens et démontre l'investissement des États membres dans son développement.

⁶³ https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/council-eu_fr

⁶⁴ <http://www.ess-europe.eu/fr/event/conference-unlocking-potential-social-economy-eu-growth>

⁶⁵ Déclaration du Luxembourg pour la conférence de haut niveau de l'ESS, <http://www.eu2015lu.eu/fr/actualites/communiqués/2015/12/04-declaration-luxembourg/2015>

⁶⁶ <http://www.ess-europe.eu/fr/event/presidence-slovaquie-conference-sur-leconomie-sociale>

⁶⁷ <http://www.pourlasolidarite.eu/fr/news/slovenie-soutien-au-developpement-des-entreprises-sociales-travers-leurope>

⁶⁸ <http://www.chorum-cides.fr/actualite/politique-de-less-en-europe-la-france-perd-des-points/>

CONCLUSION



L'économie sociale représente un potentiel intéressant à exploiter pour façonner l'avenir de l'Europe en créant des emplois de qualité dans tous les secteurs économiques, en assurant l'intégration sociale des personnes vulnérables et en développant la transition énergétique. Les entreprises sociales ont pour vocation de répondre à des besoins sociétaux et mettent l'accent sur la coopération et la solidarité. Face aux mutations de la société, l'ESS représente un projet de société associant une croissance intelligente, durable et inclusive construite à partir des pratiques de terrain et la mise en place d'initiatives locales. Elle apporte des réponses concrètes en combinant des actions locales et une large démocratisation de l'économie. Egalement, c'est un secteur qui a bien résisté aux différentes crises. Une des raisons s'explique par le fait que les bénéfices sont réinvestis au détriment du profit individuel.

La diversité des entrepreneurs de l'économie sociale illustre, en partie, l'hybridation de l'économie sociale. La mixité est une des caractéristiques de ce secteur et tend à repousser les cloisonnements de la société. Bien que les secteurs soient très diversifiés, l'ESS se retrouve autour de caractéristiques et valeurs communes pour répondre aux besoins sociétaux⁶⁹ et donc elle ne peut être assimilée à une économie fourre-tout rassemblant les organismes à l'écart de l'économie traditionnelle. Le rôle économique des organismes de l'économie sociale s'est renforcée et tend à acquérir plus de financements autonomes et baisser les subventions nationales ou

européennes. Le futur du développement de l'ESS dépend donc de la faculté de ces organismes à renforcer leur autonomie⁷⁰. Cela passe essentiellement par les cinq piliers que la Commission souhaite développer, à savoir une amélioration de l'accès aux financements, aux marchés, à l'amélioration d'un cadre juridique, d'un développement des innovations sociales et des nouvelles technologies avec l'implémentation de nouveaux modèles économiques et enfin le développement de la dimension internationale des entreprises de l'économie sociale. Les États membres ont également un rôle à jouer. Les différentes déclarations des États membres lors des conférences de haut niveau pour promouvoir l'économie sociale dans le cadre des présidences tournantes du Conseil de l'ONU sont significatives. Néanmoins, il est regrettable que la France, pourtant fer de lance de l'économie sociale sur le plan européen, ait supprimé le secrétariat d'État consacré à l'ESS depuis l'élection du nouveau président Macron. Ce secteur est désormais rattaché au ministère de la transition écologique qui est donc, en plus, chargé de la promotion du développement de l'économie sociale et solidaire.

La Commission a la volonté de promouvoir et développer l'économie sociale. Cette note avait donc pour objectif de dresser un état des lieux des initiatives des institutions européennes dans l'élaboration d'un écosystème propice aux entreprises de l'économie sociale. Ces actions ont commencé dès 2011 avec l'initiative pour l'entrepreneuriat social (Partie I), puis la mise en place

⁶⁹ MOUVEMENT POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE (MES), *L'économie solidaire vecteur d'une transformation de la société*, 2017

⁷⁰ *Ibidem*

du Groupe d'experts sur l'entrepreneuriat social (Partie II), jusqu'à la mise en œuvre d'une série d'actions pour la période 2017-2018 (Partie III). Les Etats membres ont accompagné et soutenu ces mesures en organisant des conférences de haut-niveau consacrées à l'ESS lors des présidences tournantes au Conseil de l'Union européenne (Partie IV).

Cette stratégie et ces actions pour l'économie sociale et les entreprises sociales sont de réelles avancées mais ce secteur ne dispose toujours pas d'un véritable propre plan d'action. La Déclaration de Madrid fut l'occasion pour les parties prenantes de l'économie sociale ainsi que les États membres de saluer les actions présentées par la Commission européenne pour promouvoir le développement des entreprises de l'économie sociale suite aux recommandations du rapport 2016 du GECES⁷¹ mais également de réclamer à la Commission d'établir un plan d'action institutionnel pour l'ESS. Par ailleurs, Social Economy Europe, l'organisation représentant l'économie sociale au niveau européen, a publié un communiqué de presse suite à la journée européenne des entreprises de l'économie sociale qui s'est déroulée le 28 juin 2017 à Bruxelles allant dans ce sens. L'organisation demande sur

la base des actions présentées lors de la 12ème réunion du GECES du 27 avril 2017, un véritable plan d'action européen global, ambitieux et cohérent pour l'économie sociale, doté de ressources financières adéquates pour la période 2018-2020⁷².



⁷¹ http://www.ess-europe.eu/sites/default/files/ljubljana-declaration-2017-fr_0.pdf

⁷² <http://www.socialeconomy.eu.org/blog/see-and-esc-call-eu-social-economy-action-plan>

Des services pour simplifier la vie
quotidienne des structures de l'ess

JE SAISI MES ARRÊTS DE TRAVAIL EN LIGNE

JE PEUX SUIVRE EN TEMPS RÉEL LE VERSEMENT DES PRESTATIONS

J'ÉCHANGE AVEC DES EXPERTS SANS BOUGER DE MON BUREAU

J'AI UN BAROMÈTRE INTERNE POUR MESURER LA QVT

JE DISPOSE D'UNE ASSISTANCE FUSION SI JE VEUX GRANDIR

JE PEUX ORIENTER MES SALARIÉS VERS DES SERVICES DE SOLIDARITÉ





Bibliographie

COMMISSION EUROPÉENNE, COM (2011) 682 final, *Initiative pour l'entrepreneuriat social. Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*, Bruxelles, 25.10.2011

Consulté sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0682:FIN:FR:PDF>

VIDEO YOUTUBE, SBI – Michel Barnier, Vice-President of the European Commission – EESC 16 October 2014, 2014

Consulté sur : <http://www.dailymotion.com/video/x2n8dlx>

COMMISSION EUROPÉENNE Ares (2015), *L'initiative pour l'entrepreneuriat social*, 18.12.2015

Consulté sur : <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/14583>

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, *Fonds d'Entrepreneuriat Social Européen (FESE) : Fournir une nouvelle source de financement aux entreprises sociales*, septembre 2012

Consulté sur : <http://www.ess-europe.eu/fr/publication/fonds-dentrepreneuriat-social-europeen-fese-fournir-une-nouvelle-source-de-financement>

STOKKINK Denis et PERRARD Pierre, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, *L'économie sociale et solidaire en Europe*, Mai 2016

Consulté sur : <http://www.ess-europe.eu/sites/default/files/publications/files/na-2016-ess-europe.pdf>

COMMISSION EUROPÉENNE, *Faire progresser les entreprises sociales et l'économie sociale*, Les 13 recommandations du GECES synthétique

Consulté sur : <http://www.ess-europe.eu/fr/publication/rapport-general-du-geces-synthese-et-recommandations>

Déclaration du Luxembourg pour la conférence de haut niveau de l'ESS, 2015

Consulté sur : <http://www.eu2015lu.eu/fr/actualites/communiqués/2015/12/04-declaration-luxembourg/>

Déclaration de Bratislava, 2016

Consulté sur : <https://coopseurope.coop/sites/default/files/Bratislava%20declaration.pdf>

Déclaration de Ljubljana, avril 2017

Consulté sur : http://www.ess-europe.eu/sites/default/files/ljubljana-declaration-2017-fr_0.pdf

Déclaration de Madrid, mai 2017

Consulté sur : <http://www.socialeconomy.eu.org/sites/default/files/archives/MADRID%20DECLARATION.pdf>

COMMISSION EUROPÉENNE, *Approches proposées pour la mesure de l'impact social*, 2014

Consulté sur : http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20150527/2014_ce_approches-mesure-impact-social.pdf

Bibliographie

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, *Les réunions du groupe d'experts entrepreneuriat social (GECES)*

Consulté sur : <http://www.ess-europe.eu/fr/page/les-reunions-du-groupe-dexperts-entrepreneuriat-social-geces>

COMMISSION EUROPÉENNE SWD(2013) 53 final/2, *Guide relatif à l'application aux services d'intérêt économique général, et en particulier aux services sociaux d'intérêt général, des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'État, de «marchés publics» et de «marché intérieur», 29.04.2013*

Consulté sur : http://ec.europa.eu/competition/state_aid/overview/new_guide_eu_rules_procurement_fr.pdf

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, *Les Clusters d'innovation sociale. Analyse et bonnes pratiques européennes, 2015*

Consulté sur : <http://www.pourlasolidarite.eu/fr/publication/les-clusters-dinnovation-sociale-analyse-et-bonnes-pratiques-europeennes>

OECD/EU (2017), *Boosting Social Enterprise Development : Good Practice Compendium*, OECD Publishing, Paris

Consulté sur : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264268500-en>

COMMISSION EUROPÉENNE, *Horizon 2020*, 2014, Bruxelles

Consulté sur : https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/sites/horizon2020/files/H2020_FR_KI0213413FRN.pdf

COMMISSION EUROPÉENNE COM (2016) 710 final, *Programme de travail de la Commission pour 2017*, 2016, Strasbourg

Consulté sur : https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/cwp_2017_fr.pdf

COMMISSION EUROPÉENNE COM (2017) 183 final, *Initiative en faveur du développement durable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale*, Bruxelles, 19.04.2017

Consulté sur : <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2017/FR/COM-2017-183-F1-FR-MAIN-PART-1.PDF>

COMMISSION EUROPÉENNE – communiqué de presse, *État de l'Union 2016 - Plan d'investissement extérieur européen: questions et réponses*, Bruxelles, septembre 2016

Consulté sur : http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-16-3006_en.htm

Présentations lors de la 12ème réunion du GECES le 27 avril 2017

Consulté sur : <http://ec.europa.eu/docsroom/documents/23481>

MOUVEMENT POUR L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE (MES), *L'économie solidaire vecteur d'une transformation de la société*, 2017

Consulté sur : <http://www.le-mes.org/L-economie-solidaire-vecteur-d-une-transformation-de-la-societe.html>



Mutuelle **CHORUM**

Siège : 4/8 rue Gambetta 92240 Malakoff

{ www.chorum.fr } { www.chorum-cides.fr } { www.chorum-facilit.fr }

Chorum, c'est :

Une offre de **prévoyance, santé, épargne-retraite** et **protection juridique (IARD)**

Des garanties et des services dédiés aux **acteurs de l'économie sociale et solidaire**

Un réseau d'**experts ESS** implanté sur tout le territoire

CIDES, le centre de ressources et d'action en **prévention, santé** et **qualité de vie au travail**

Chorum facilit', un service d'**accompagnement social** dédié aux salariés et dirigeants de l'ESS

Chorum en chiffres :

Plus de **23 000** structures adhérentes

Plus de **750 000** assurés et ayants droit



Directeurs de publication :

Brigitte Lesot, Directrice générale de la Mutuelle CHORUM
Denis Stokkink, Président POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Rédacteurs en chef :

Denis Stokkink, Président POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Conception graphique :

Cyrille Le Floch, Mutuelle CHORUM
Sur une idée de Charlotte Cazeaux, Hello Domingo



{ www.chorum.fr }

Avec le soutien de



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE